



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE
Mamawi

Fonctionnement de l'école

Le français, j'y crois !

L'école élémentaire publique Mamawi est une école de langue française dont la raison d'être est de permettre aux francophones du secteur d'acquérir une éducation de qualité en français. La langue de communication des élèves et du personnel est le français en tout lieu et en tout temps.

Communication foyer-école

Une communication ouverte et continue est essentielle à la coopération et à la collaboration entre la famille et l'école. C'est pourquoi, on encourage le personnel et les parents à maintenir entre eux une communication étroite et fréquente par le biais d'appels téléphoniques, de petites notes dans l'agenda, de rencontres ou d'autres moyens. Dans la mesure du possible, il est important de fixer un rendez-vous pour les rencontres.

À différents moments, l'école transmet les renseignements importants par courriel. Il arrive aussi que des lettres et des formulaires soient envoyés au cours du mois. Il est donc important que les parents rappellent à l'enfant de remettre les messages.

En début d'année, les parents sont invités à prendre connaissance du matériel et des programmes scolaires lors d'une rencontre prévue à cet effet.

Arrivé à l'école et débarcadère

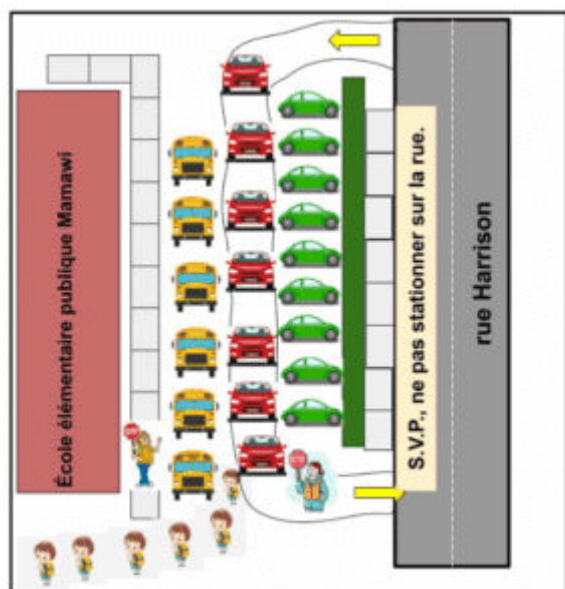
L'accueil des élèves se fait de 7 h 50 à 8 h. Par après, vous devrez accompagner votre enfant au secrétariat et signer le registre des retards.

Entre 7 h 50 et 8 h, si vous utilisez le débarcadère pour débarquer votre enfant, voici les règlements à respecter :

- Aucun adulte doit sortir de la voiture ;
- Vous devez détacher votre enfant AVANT que l'adulte ouvre la porte pour faire sortir votre enfant ;

- Votre enfant doit avoir son sac d'école dans l'auto sur lui et non dans la valise ;
- Votre enfant doit être prêt à sortir lorsque nous ouvrons la porte.

Ces règlements sont en place afin d'assurer la sécurité des enfants et des adultes et de garantir la fluidité dans le débarcadère.



Service d'autobus

Aucun arrangement afin de prendre un autre autobus ne peut être fait sans une note signée des parents concernés, l'approbation de la direction et l'assentiment du conducteur concerné. Cette pratique n'est pas encouragée et ne devrait être utilisée qu'en cas de nécessité seulement.

Veuillez communiquer avec le Consortium de transport scolaire d'Ottawa (<http://www.transportscolaire.ca>) pour toutes les questions au sujet de l'horaire, de l'arrêt d'autobus et les retards. Voici la ligne réservée aux parents : (613) 746-3654.

Annulation du transport scolaire

Lorsque le transport est annulé, les autobus ne passent pas le matin et ils ne passent pas à la fin de l'après-midi non plus. Si vous conduisez votre enfant à l'école le matin, vous devez donc venir le chercher à 14 h 30. Pour rappel, si le transport est annulé, l'école n'en reste pas moins ouverte et vous devez signaler l'absence de votre enfant.

Inscrivez-vous sur le site web du [Consortium de transport scolaire d'Ottawa](http://www.transportscolaire.ca) afin de recevoir par courriel ou texto les avis d'annulation des autobus.

Assiduité journalière et retard

Lorsque votre enfant doit s'absenter, on vous demande de prévenir l'école. Vous pouvez appeler à n'importe quelle heure du jour et laisser un message sur notre répondeur, en spécifiant le nom de votre enfant, la classe et la raison. Si vous ne le faites pas, nous devons communiquer avec vous pour faire les vérifications nécessaires. Tout ceci est dans le but d'assurer la sécurité et le bien-être de votre enfant.

Nous vous demandons également de nous prévenir lorsque votre enfant sera en retard.

Visiteurs à l'école

Les parents et les visiteurs sont les bienvenus à l'école. On encourage d'abord les parents à discuter avec l'enseignante ou l'enseignant des modalités de la visite et fixer un rendez-vous au besoin. Pour la protection des enfants, un système de sonnette a été installé. Il faut sonner, s'identifier et se présenter au secrétariat. Un laissez-passer sera remis afin de circuler dans l'école.

Parents bénévoles

Nous accueillons, avec plaisir, les parents qui s'offrent pour faire du bénévolat à l'école. La recherche en éducation démontre que la réussite scolaire est facilitée par l'implication des parents et des autres adultes qui participent à l'expérience d'apprentissage de l'enfant. Il y a plusieurs domaines dans lesquels les parents, qui le désirent, peuvent prêter main-forte. La fabrication de matériel pédagogique, la lecture écoutée et guidée par une personne adulte, l'appui pour les activités spéciales, la distribution et le maintien du matériel scolaire n'en sont que quelques exemples.

Les parents que l'école accepte comme bénévoles travaillent de concert avec la direction et le personnel. Ils doivent respecter les mêmes normes de discrétion et de confidentialité. Tout comme les visiteurs, les bénévoles doivent se présenter au secrétariat pour signer le registre de visiteurs, en indiquant l'heure d'entrée et de sortie. Vous devrez également porter une petite carte qui vous sera remise par le personnel du secrétariat.

Si vous désirez accompagner votre enfant à une sortie éducative, vous devez avoir une vérification de vos antécédents criminels. Vous pouvez obtenir de l'école une lettre indiquant que vous êtes bénévole et de ce fait la vérification policière sera gratuite. Toutefois, il faut prévoir quelques mois afin de l'obtenir. La vérification policière doit dater de moins de 6 mois lorsqu'elle est présentée. Elle sera valide pour l'année scolaire et renouvelable 1 fois après avoir signé une attestation.

Objets personnels

L'élève doit laisser à la maison tout objet ou jouet à l'exception d'un ballon identifié qui doit être placé dans un sac lors du trajet en autobus. De plus, l'élève doit partager son ballon. L'école n'est pas responsable du bris, de la perte ou du vol de tels objets.

Portail famille

Sur le [portail famille](#), vous trouverez les informations concernant votre enfant : assiduité, bulletins scolaires, etc. C'est ici aussi que vous pourrez indiquer votre choix concernant l'autorisation photo et l'exemption du cours au sujet du développement de la personne et de la santé sexuelle.

SchoolCash

[SchoolCash](#) est l'endroit où vous pouvez donner les autorisations nécessaires en début d'année scolaire, mais aussi, tout au long de l'année, vous y trouverez les autorisations pour les sorties scolaires, l'accès à la vente de maïs soufflé, et le lien vers Lunchbox pour la commande de repas (Subway, Pita, Pizza, Freshii) et de lait.

Activités parascolaires et périscolaires

La participation aux activités sportives, artistiques, musicales ainsi que les sorties éducatives sont un privilège et conditionnel :

- ❖ à une bonne participation en classe ;
 - ❖ à la présence aux pratiques ;
 - ❖ au respect du code de conduite de l'école en tout temps.
-

Tenue vestimentaire

- ❖ L'élève doit avoir une paire d'espadrilles propres pour le gymnase et la salle de classe.
 - ❖ L'élève est encouragé(e) à porter des espadrilles ou des souliers appropriés (bottes, bottes de pluie) à l'extérieur.
 - ❖ Voici le [code vestimentaire](#) du CEPEO
-

Bulletins scolaires

Le bulletin scolaire est disponible sur le portail famille à la fin de chaque semestre (février et juin). En plus de ces deux bulletins scolaires, vous recevrez au mois de novembre le bulletin de

progrès de votre enfant. Au cours du mois de novembre, on demande aux parents de venir rencontrer le personnel enseignant.

L'heure du dîner et les collations

Les élèves de la maternelle à la 6^e année prennent leur repas dans leur salle de classe. Ils ont une période de 20 minutes pour manger et ensuite 40 minutes de jeux libres à l'extérieur. Il n'y a pas de micro-ondes pour réchauffer les repas. Il est important d'envoyer des collations (fruits, légumes, produits laitiers) et un dîner chaque jour. Il est également important d'envoyer les ustensiles nécessaires.

Maladie et médicament

Lorsque votre enfant est malade au point de ne pouvoir sortir à l'extérieur pour la récréation, nous vous invitons à le garder à la maison. Nous n'avons pas de personnel pour assurer la surveillance des enfants malades à l'intérieur. De plus, la présence d'enfants malades expose inutilement tous les autres à des microbes et virus.

Pour toute exemption d'un cours et/ou récréation en raison d'une condition médicale, une note du médecin est exigée.

Généralement, le personnel de l'école n'administre aucun médicament. Exceptionnellement, l'école pourra administrer un médicament à un enfant si les conditions suivantes sont respectées :

- ☐ le médicament doit être placé dans le contenant original de la pharmacie ;
 - ☐ le parent doit remplir le formulaire d'autorisation écrite dégageant l'école de toute responsabilité.
-

École sans arachides et sans noix

L'école Mamawi est une école sans arachides et noix. Nous avons quelques élèves souffrant d'allergies mortelles aux arachides, aux noix et à leurs dérivés. Nous demandons donc à tous les parents de n'envoyer aucune nourriture contenant des noix ou des arachides et ce, pour la plus grande sécurité de tous.

Les surveillances

Il y a une surveillance du terrain de l'école en tout temps où les élèves y sont, soit entre 7 h 50 et 14 h 30. On surveille également la zone d'autobus aux heures d'arrivée et de départ. À l'heure du dîner, on assure la surveillance des salles désignées pour le dîner des élèves.

Les élèves qui ne viennent pas par autobus doivent arriver à l'école après 7 h 50.

Accidents

En cas d'accidents sérieux, les parents sont avertis immédiatement. C'est pourquoi il est très important que l'école sache où rejoindre un des parents ou une autre personne-contact désignée par les parents, en tout temps. Dans les cas urgents, si on ne peut pas rejoindre les parents, on fera transporter l'enfant à l'hôpital par ambulance pour qu'il reçoive les soins nécessaires.

Plusieurs membres du personnel ont reçu une formation de base pour les premiers soins. Cependant, on ne soigne à l'école que les blessures très légères. Pour minimiser les risques, les membres du personnel portent des gants pour soigner toute blessure ouverte.

Commotion cérébrale

Lorsqu'un élève reçoit un coup à la tête, au visage, au cou ou encore un coup au corps dont la force se répercute à la tête, un membre du personnel de l'école utilisera une grille de reconnaissance des symptômes d'une commotion cérébrale pour vérifier l'état de l'élève.

Si le membre du personnel de l'école soupçonne que l'élève a des symptômes d'une commotion cérébrale, les parents seront avisés et demandés de venir chercher leur enfant à l'école.

Une fois à l'école, les parents recevront un formulaire à faire signer par le médecin à la suite d'une évaluation médicale.

Si le médecin indique que l'élève a une commotion cérébrale, l'élève suivra un plan de retour à l'apprentissage. Par contre, si le médecin indique que l'élève n'a pas de commotion cérébrale, l'élève pourra pleinement participer aux activités de l'école sans aucune restriction.

Code d'éthique à l'informatique

Le CÉPEO encourage l'utilisation créative, éthique et légale des nouvelles technologies dans ses écoles dans le but de promouvoir la communication, le partage de ressources et l'innovation pédagogique. Il est à noter que ces nouvelles technologies peuvent toutefois donner accès à des ressources sans utilité pédagogique. C'est pourquoi le CÉPEO prend l'initiative d'informer son personnel, ses élèves et les parents de ces derniers concernant l'utilisation d'Internet et des ressources informatiques dans un environnement scolaire et les responsabilités qu'entraîne cette utilisation.

De par sa nature, Internet fait en sorte qu'il est ardu, voire impossible, d'avoir un contrôle entier sur l'accès aux ressources que l'on retrouve sur le Web. Certes, le CÉPEO prévoit d'utiliser un logiciel qui empêchera d'accéder à des sources d'information répréhensibles. Ce type de logiciel n'est toutefois pas infallible. Dans ce contexte, le Conseil estime donc nécessaire d'établir des règles d'utilisation et de définir les responsabilités du CÉPEO, du personnel enseignant, des élèves et des parents concernant Internet et les ressources informatiques.

Le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario considère que les usagers qui ne respecteront pas les lignes de conduite établies s'exposent à des sanctions disciplinaires qui pourraient être imputées par la direction de l'école ou, encore, par le Conseil. Le CÉPEO tient, de plus, à souligner que les usagers sont assujettis aux lois provinciales et fédérales qui régissent l'exploitation d'Internet.

La bibliothèque

À la bibliothèque, l'élève peut emprunter des livres pour une durée variant de 1 à 14 jours, selon le genre de documentation.

L'élève a la responsabilité de rapporter ses livres à temps, faute de quoi il se verra retirer la possibilité d'emprunter des livres jusqu'au retour des livres en retard.

Dans le cas d'un livre perdu ou endommagé, l'élève devra payer la valeur du livre en question. Encouragez votre enfant à rapporter ses livres à temps, ce qui lui permettra d'en emprunter d'autres. Encouragez-le également à utiliser la pochette pour transporter ses livres.

Un élève qui n'a pas retourné un livre l'année précédente ne peut faire aucun emprunt avant de payer la valeur du livre ou de rapporter le livre.

Chaussures

Deux paires de chaussures sont requises : une paire pour jouer dehors et l'autre, aux semelles non-marquantes, pour circuler à l'intérieur de l'école et au gymnase.

Lorsque la température est clémente, si votre enfant porte des sandales ou des « Crocs » pour venir à l'école, prévoyez SVP une paire de bas pour porter avec ses chaussures d'intérieur.

Éducation physique

En éducation physique, le port des espadrilles à semelles non-marquantes est obligatoire pour tous les élèves. Pour des raisons d'hygiène, à compter de la 4^e année, les élèves doivent se changer et porter une tenue d'éducation physique pour participer à la leçon (pantalons longs ou courts, chandail à

manche courte, espadrilles). Veuillez noter que le code vestimentaire s'applique également à la tenue d'éducation physique.

À noter que, par souci de sécurité :

- le port des *Crocs* ou des sandales est interdit lors des cours d'éducation physique.

Fournitures scolaires

Des fournitures scolaires seront données à votre enfant tout au long de l'année scolaire (p. ex. : crayons, stylos, gommes à effacer, ciseaux). Les parents sont responsables de remplacer les fournitures scolaires dans l'éventualité où ces fournitures sont perdues, endommagées ou gaspillées.

Exercices d'évacuation et de confinement barricadé

À l'école comme chez vous, votre enfant se doit de connaître le plan d'urgence afin d'être toujours en sécurité dans l'éventualité où une situation d'urgence se produisait. Afin de bien préparer nos élèves aux différentes situations d'urgence pouvant survenir à l'école, votre enfant participera à six exercices d'évacuation et à deux pratiques de confinement barricadé (lockdown) au cours de l'année.

Accès au lieu scolaire

Dans un souci de sécurité des élèves, les parents, tuteurs, tutrices, visiteurs et bénévoles doivent toujours s'inscrire au registre des visiteurs de l'école au secrétariat en arrivant dans l'établissement. Il n'est pas permis de circuler dans l'école, dans la cour de l'école ou de se présenter dans la salle de classe de votre enfant sans avoir préalablement signé le registre des visiteurs et obtenu un laissez-passer. Ce dernier doit être porté et être visible en tout temps.

L'anniversaire des élèves

Le ou la titulaire s'occupe de souligner l'anniversaire de chaque élève en salle de classe, et ce, à sa façon. De ce fait, nous demandons aux parents de **ne pas** envoyer de nourriture à l'école pour souligner l'anniversaire de leur enfant.